

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **TANACHA SARL**, - sans adresse

2. Déclaration de faillite: 30.08.2012

3. Suspension de faillite: 1..1..012

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.11.2012

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** importation et exportation d'articles de prêt-à-porter et d'accessoires; création de succursales (boutiques) domiciliée anciennement c/o Karin Baertschi, rue du XXXI Décembre 41 à Genève

Pour tout renseignement :

Groupe n°1, 022/388.89.01

2012 001434 K / OFA1

Office des faillites

1227 Carouge GE

00834661